

Liberté Égalité Fraternité

PLAN POUR L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE MÉDITERRANÉENNE AUX IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

RÉUNION TERRITORIALE DE LANCEMENT OCCITANIE OUEST / BASSIN ADOUR GARONNE

Lundi 2 septembre 2024 – 14h



Ordre du jour :

- 1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL)
- Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
- 4. Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
- 5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
- 6. Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (DRAAF)
- 7. Questions/réponses



Les départements de l'arc méditerranéen sont particulièrement

exposés aux effets du changement climatique : plus chaud, plus sec et (pour certains) font face à un enjeu d'intrusion saline Principaux phénomènes Impact dans la région Possibles implications négatives sur l'agriculture Stress thermique en été Env. +4°C en 2100 Hausse des Absence de températures froides propices au repos 10-20 jours/an >35°C



Sécheresse estivale

températures

Env. -20% de précipitations en été, en contexte de hausse de l'évapotranspiration due à la chaleur

Forte diminution des jours de gels

- Hivers globalement plus humides
- Besoin accru en eau, alors qu'elle est moins disponible et qu'il fait plus chaud (augmentation de l'évapotranspiration)

Modification des phases de développement

Risques liés aux événements extrêmes (canicules, gels tardifs) avec des différences à court et long termes (ex. risque plus élevé de gel tardif à court terme)

- Risques liés aux événements extrêmes (sécheresses extrêmes, inondations)
- Développement de maladies liées à la chaleur et l'humidité



Montée des eaux

- Hausse du niveau marin
- Intrusion saline

- Intrusion d'eau salée dans les aquifères d'eau douce et sols agricoles
- Inondations plus fréquentes avant une submersion à long terme

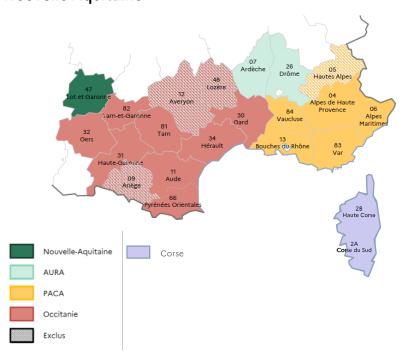
Scénario de référence TRACC de hausse de températures de 4°C - Source : MétéoFrance, analyse SGPE

DRAAF Occitanie 02/09/2024

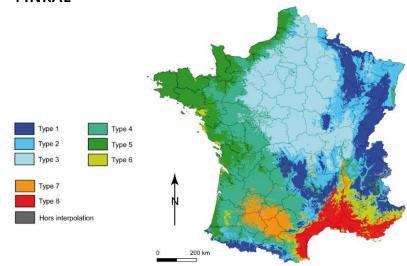


Le périmètre du plan est centré sur l'arc méditerranéen

Le périmètre du plan Méditerranée comprend 18 départements : 5 en PACA, 8 en Occitanie, 2 en AURA, 2 en Corse et 1 en Nouvelle-Aquitaine



Le zonage retenu s'appuie sur un zonage des climats de l'INRAE



Type 6: Climat méditerranéen altéré (Alpes et Préalpes du sud)

Type 8 : Climat méditerranéen franc (Pyrénées au Var)

Type 7: Climat du bassin du Sud Ouest (Aquitaine, Languedoc)

Autres types : 1-climat de montagne ; 2-climat semi-continental et marges montagnardes ; 3-océanique dégradé ; 4-océanique altéré ; 5-océanique franc Source : https://hal.inrae.fr/hal-02660374/document



Un plan à construire et à enrichir en concertation à l'échelle des territoires (après un partage des enjeux aux niveaux national et régional)

→ Objectifs de la concertation territoriale :

Engager les territoires dans une démarche de résilience de l'agriculture pour faire face aux conséquences du dérèglement climatique méditerranéen, et notamment :

- > s'articuler avec les travaux de prospectives existants ou en cours (recherche, stratégies filières, études d'impact d'acteurs assurantiels, etc.) et les initiatives de concertation en cours (ex. : COP régionales de la planification écologique),
- > impliquer les acteurs et partenaires de l'agriculture dans l'accompagnement des territoires engagés dans ces démarches.

→ <u>Des réunions de lancement</u> sont organisées par les services de l'État dans chaque région/territoire concerné en septembre 2024. En Occitanie : une réunion par grand bassin début septembre (Adour Garonne le 02/09 et Rhône Méditerranée le 03/09) + des réunions dans certains départements, organisées par les préfets / DDT(M).

- <u>Participants</u>: les représentants des filières locales et de la profession agricole, des représentants des EPCI du territoire, la chambre d'agriculture et les autres acteurs susceptibles d'animer une démarche territoriale de résilience climatique de l'agriculture (parcs, coopératives, structures de développement agricole, etc.)
- Objectifs de la réunion de lancement :
 - Partager les enjeux du réchauffement climatique et ses conséquences au niveau local,
 - Présenter le plan Agriculture Méditerranée aux acteurs locaux,
 - Susciter l'émergence de territoires de projets de la part des acteurs, susceptibles de devenir « AARC »,
 - Présenter les outils de financement à disposition,
 - Répondre aux questions des interlocuteurs sur la démarche.



Les objectifs du plan « agriculture, climat, méditerranée »

- → Objectifs du plan : structurer des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et accompagner le développement de filières résilientes
- Accroître la compréhension du changement climatique et de la disponibilité en eau <u>et leurs impacts pour l'agriculture au niveau</u> local :
 - en partageant avec les acteurs les conséquences du changement climatique sur l'agriculture et l'état de la ressource en eau selon la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) ainsi que les résultats territorialisés de l'étude EXPLORE 2;
 - en complétant si nécessaire, les études prospectives sur l'évolution de la disponibilité en eau dans les territoires concernés ;
 - en assurant l'optimisation de la ressource disponible pour l'agriculture, en mobilisant tous les leviers du plan eau annoncé par le Président de la République en mars 2023

- 2) Accompagner la structuration des territoires d'adaptation de l'agriculture au changement climatique et la construction de filières agricoles résilientes :
 - en construisant des projets, sur un territoire, impliquant des producteurs, les acteurs économiques de l'aval et les autres partenaires pertinents, permettant de rechercher la valeur ajoutée et une logique de diversification;
 - en labellisant des « aires agricoles de résilience climatiques » (AARC) dotées d'une feuille de route, prenant la forme de conventions de partenariat indiquant le rôle de chacun des partenaires de la filière, la contractualisation opérée entre les maillons de la chaîne, et engageant les acteurs du territoire, dont les collectivités territoriales.
 - en accompagnant ces AARC et les projets qui y sont liés dans la durée, et permettre la priorité d'accès à certaines aides

L'objectif est de labelliser sur les départements concernés au moins 20 « aires agricoles de résilience climatiques » (AARC) d'ici l'automne 2024 et 50 d'ici le début de l'année 2025.

DRAAF Occitanie 6 02/09/2024



Ordre du jour :

- 1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL)
- 3. Présentation du **plan d'adaptation au changement climatique du bassin** Adour Garonne (Agence de l'eau)
- Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
- 5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
- Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (DRAAF)
- 7. Questions/réponses



Ordre du jour :

- 1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL)
- Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
- 4. Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
- 5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
- Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (DRAAF)
- 7. Questions/réponses

Adaptation de l'agriculture au changement climatique

Eléments issus des travaux du Varenne agricole Eau & Changement climatique







CLIMAT

AGROCLIMAT IMPACTS

Diagnostic territorial Occitanie Varenne

Caractériser l'évolution du climat

Evolution de la température moyenne annuelle (1959-2021)

Evolution des températures : + 2°C sur 60 ans



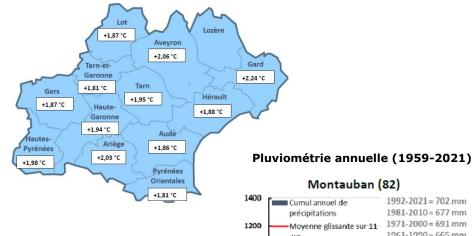
AGRICOLES

occitanie.chambreagriculture.fr

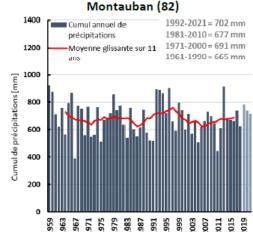








Cumul annuel des précipitations : Pas de tendance significative. Mais une plus forte variation des précipitations inter-annuelles

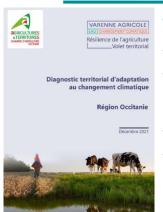




A

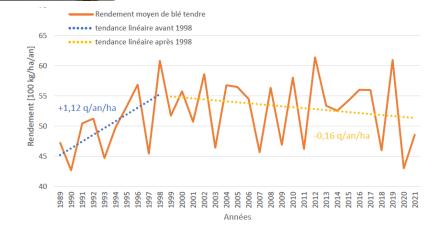
Diagnostic territorial Occitanie Varenne

Impacts sur les productions agricoles et les territoires

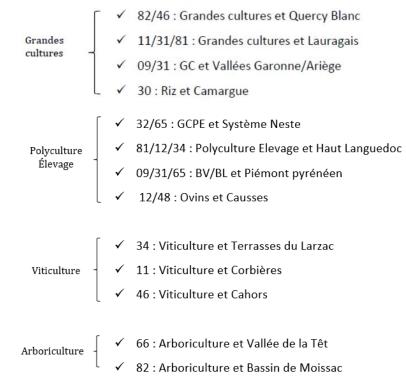


Grandes cultures

- Avancée des stades phénologiques
- Manque de froid entraînant un problème sur le développement physiologique à la montaison.
- Stress thermique et hydrique
- Ravageurs plus présents.



Analyses de 13 couples filières/territoires





Stratégie d'adaptation au changement climatique

Vers une agriculture productive et territorialisée en 2050

Orientations issues de l'étude Clim'agri

- Développer des filières territorialisées valorisant les produits de qualité et à forte valeur aioutée
- Mettre au point des systèmes de cultures performants (3C2A, protéagineux, optimisation des intrants)
- Gérer durablement les sols : réduction du travail du sol, couverture des sols, stockage du C,
- Mobiliser de nouvelles ressources en eau par un mix de solutions

Leviers pour la filière Grandes-cultures

- Innover pour adapter les systèmes de production vers plus de résilience
 - Développer l'évaluation variétale et la production de semences adaptées aux nouveaux contextes pédo-climatiques Occitanie
 - Améliorer le pilotage de l'irrigation et l'optimisation des ressources en eau
 - Développer une connaissance partagée sur les pratiques et outils d'adaptation
- Déployer l'adoption des leviers d'adaptation d'atténuation
 - Montée en compétences des conseillers
 - Déployer les outils de diagnostic de vulnérabilité des exploitations agricoles et la mise en œuvre des plans d'actions
 - Développer une culture du risque climatique
- Structurer des filières résilientes et territorialisées
 - FILEG
 - Semoulerie pour relocaliser en Occitanie la transformation du BD
 - Pérenniser la filière semences





Ordre du jour :

- 1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL)
- Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
- 4. Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
- 5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
- Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (DRAAF)
- 7. Questions/réponses



Fiches statistiques départementales élaborées par la DRAAF

Synthèse départementale des filières territoriales

- Une caractérisation à partir des principales données et sous l'angle des enjeux du changement climatique, de la souveraineté alimentaire et de la décarbonation de l'agriculture (planification écologique)
- L'enjeu eau avec les données de prélèvements à usage agricole, de besoin des cultures et les cartographies des périmètres en déficit quantitatif en eau de surface et eau souterraine (cartes bassins AG et RM).

> Analyse succincte de la résilience des filières territoriales

- · Opportunités ou menaces
- Leviers pour une adaptation



Fiches à télécharger dans https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-departementales-de-donnees-statistiques-a9270.html

Plan Agriculture Climat Méditerranée

Département de Tarn-et-Garonne

Contexte agricole

Fraternité

	expl en ayant		superficie				PBS		
Tarn-et-Garonne	2020_effectif	Г	2020_surf	2020_irriguée	2020_surfbio		2020	€/ha	
total SAU dont	4 291	1	207 643	41 546	21 679		519		
céréales	2 582		68 463	17 281	3 913				
oléagineux	1 897	1	38 365	6 254	3 108	۰			
protéagineux et légumes secs	390	1	2 927	233	932	ion			
COP	2 594	ha	109 756	23 768	7 953	1	100	911	
légumes frais, melons ou fraises	905	1	3 708	3 145	394		66	17 773	
vignes	695		2 796	747	705		13	4 644	
cultures fruitières	1 175	1	12 860	10 963	1 683		227	17 615	
Ensemble COP, fruits,	3334	L	129 121	38 622	10 735		405	3 140	
	78%	94	62%	93%	50%	94	78%		

Source : Agreste, RA 2020 fiche RA détaillée https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/fiches-de-donnees-detaillees-metropole-regionoccitanie-et-ses-departements-a9060.html

PBS : production brute standard, potentiel de production économique

Carte des orientations technico-économiques

OTEX : orientation technico économique des exploitations à partir des productions qui contribuent le plus au chiffre d'affaire de l'exploitation



Filière et territoire de Tarn-et-Garonne

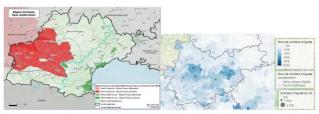
Filière/territoire Productions végétales Blé dur, blé, tournesol, maïs, soja

Ail/melons/ maraîchage Pommes, Kiwi, prunes de table, cerises, raisin de table et noisettes (avec dép.

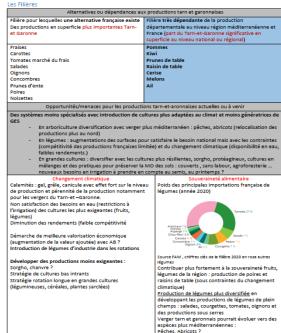
Août 2024

L'eau et le besoin des cultures nombre d'exploitations avant des superficies irrigables 2 603 2 221 SAU irrigable (ha) 58 453 63 492 part SAU irrigable / SAU totale 28% 3196 SAU irriguée (ha) 37 852 41 546 part SAU irriguée / SAU irrigable 6596 65% nombre d'exploitations irriguant par un réseau collectif 1 148 1 089 nombre d'exploitations irriguant par un réseau individuel Source : Agreste, RA 2010-2020





Source: Agreste, RA 2010,2020 https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/irrigation-a7551.html



Document de travail (DRAAF, Sriset Occitanie)

Développer les fruits secs : noisettes, amandes ?

Août 2024

Document de travail (DRAAF, Sriset Occitanie)

DRAAF Occitanie 02/09/2024



Ordre du jour :

- 1. Présentation du plan « agriculture climat Méditerranée » (DRAAF)
- 2. Présentation des projections hydroclimatiques « Explore 2 » (DREAL)
- Présentation du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour Garonne (Agence de l'eau)
- Présentation du diagnostic territorial d'adaptation de l'agriculture au changement climatique (Chambre régionale d'agriculture)
- 5. Présentation du contenu des **fiches départementales** en lien avec les enjeux du plan « agriculture climat Méditerranée » : exemple du 82 (DRAAF/SRISET)
- Présentation de l'AMI pour la labellisation des aires agricoles de résilience climatique (AARC) et des dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (DRAAF)
- 7. Questions/réponses



Critères de définition des « aires agricoles de résilience climatique »

Conditions de fond

- > Un élément territorial
 - Taille de l'AARC cohérente au regard du projet de filière, des acteurs concernés et des objectifs d'adaptation ou d'atténuation du CC
- > Un projet de filière pour des productions agricoles déterminées
 - L'AARC doit concerner une ou plusieurs filières bien définies au plan économique (possibilité de plusieurs productions si liens entre elles)
- > Une composition multi-acteurs : amont et aval
- > Poursuite d'objectifs d'adaptation ou d'atténuation du changement climatique et de gestion de la ressource en eau
 - Le lien entre actions envisagées et l'atteinte de ces objectifs doit être explicité



Critères de définition des « aires agricoles de résilience climatique »

Conditions de forme

- > Au stade de la labellisation, une feuille de route 2025-2026 comportant (cf. dossier de candidature à venir) :
 - Document décrivant comment le projet répond aux 4 critères de fond
 - Présentation du projet de structuration, de dvpt ou de lancement d'une filière territorialisée avec identification des chantiers à conduire
 - Plan d'action prévisionnel pour le déploiement de la feuille de route
 - Liste des membres et coordonnées
 - Désignation d'un chef de file
- Pour l'accès aux guichets de la planification écologique : nécessité d'une convention de partenariat signée par tous les membres du projet

18



Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (1/2)

- ➤ 1^{re} étape : la labellisation d'un projet territorial comme « aire agricole de résilience climatique » (AARC). Un AMI sera ouvert à cet effet d'ici fin septembre dans chaque région, avec une 1^{re} relève des candidatures prévue fin octobre. La labellisation AARC permet de garantir que le projet répond aux attendus du PAM; c'est le « sésame » pour accéder aux futurs guichets/AAP de la planification écologique dédiés au PAM, qu'il s'agisse d'un projet émergeant, en phase de consolidation ou d'un projet mature.
- Pour favoriser l'émergence de nouveaux projets ou la maturation de projets territoriaux collectifs : 2 dispositifs MASA peuvent être mobilisés :
 - Dès à présent pour les projets non encore labellisés AARC : le guichet/AAP générique planification écologique FAM intitulé « Maturation des projets territoriaux » (ouvert du 04/06/2024 au 31/12/2024) doté d'une enveloppe de 3,8 M€ pour 2024 (montant des demandes reçues à ce jour = 0,8 M€)
 - □ le **futur guichet/AAP spécifique** de la planification écologique pour le soutien à la maturation / l'émergence de projets labellisés AARC bénéficiera d'une enveloppe dédiée de **5 M**€ pour 2024.
- Les projets territoriaux matures labellisés AARC pourront mobiliser le fonds de transition et de souveraineté agricole à hauteur de 25 M€ en 2024, pour accompagner la structuration de la filière. Les modalités de gestion de ce fonds seront définies dans les prochaines semaines.
- ➤ Les autres dispositifs génériques de la planification écologique pourront également accompagner l'action des AARC, pour un total de 20 M€ en 2024 : diagnostics, projets territoriaux (fruits et légumes, protéines végétales, etc.) fonds phyto et PARSADA.

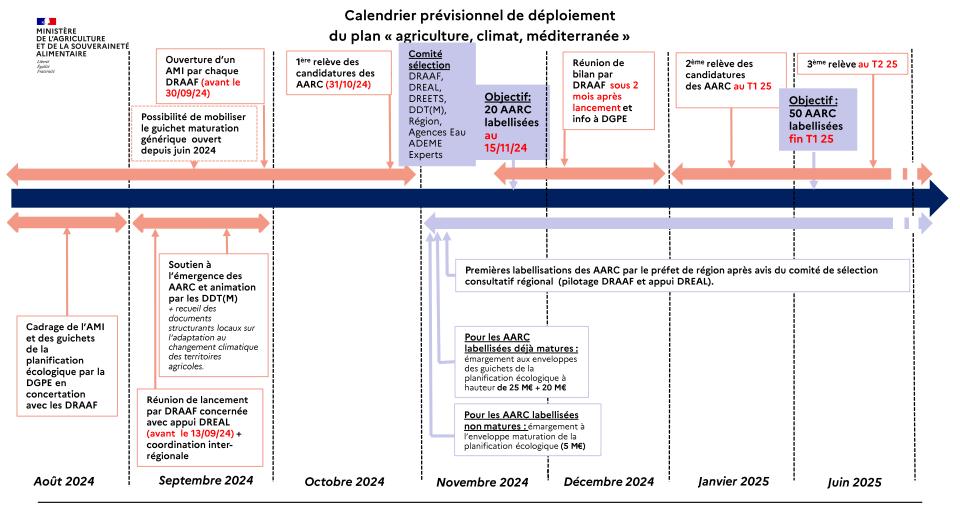
Soit au total 50 M€ de soutien de l'État spécifiquement fléchés sur le Plan « agriculture climat Méditerranée » en 2024. (La continuation des soutiens sera soumise à la validation dans la loi de finances pour 2025)

02/09/2024



Plusieurs dispositifs pour accompagner les projets de résilience dans les territoires identifiés (2/2)

- ➤ De nombreux dispositifs d'aide de la **Région Occitanie** (AAP coopération territoriale, DU pour les investissements dans les exploitations agricoles, AAP pour les entreprises agroalimentaires, AMI territoires viticoles, etc.) et de **l'Agence de l'eau** (Filières BNI, PSE, etc.) sont convergents avec les objectifs du PAM et peuvent donc aussi contribuer au financement de certains projets AARC.
- ➢ Bien sûr, en parallèle du PAM, la Région, l'Agence de l'eau et le MASA financent les investissements dans les infrastructures hydrauliques agricoles permettant de sécuriser l'approvisionnement en eau pour des secteurs ou des productions stratégiques et pour contribuer à une gestion plus économe de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique, mais ce n'est pas l'objet du PAM en tant que tel que de financer des projets d'hydraulique agricole.
- > Le plan vise également à permettre **l'expérimentation** pour sortir des sentiers battus et **permettre l'émergence de nouvelles filières**, en mobilisant notamment les apports de la recherche et du transfert de connaissances (stations expérimentales, etc.).
- Le plan a aussi pour ambition de **soutenir la prise de risque** par les acteurs de l'AARC : enjeu d'une **mobilisation des acteurs bancaires** pour contribuer au financement des dynamiques locales, notamment pour réduire l'exposition des acteurs locaux des maillons aval au risque, en articulation avec les prêts garantis par l'État en direction des agriculteurs.
- > Si la démarche ne donne pas de résultats suffisants au bout de cinq ans, il conviendra d'accompagner une réorientation de l'AARC.



DRAAF Occitanie 02/09/2024

